

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 11 décembre 2020** à 14h30 à la salle des Fêtes de Ploërmel (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège des EPCI :

Mme Murielle DOUTE-BOULTON, Communauté de communes de Brocéliande
Mme Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande
M. Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Philippe JOUNY, CC Pontchateau-St Gildas des Bois
M. Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de la région de Nozay
M. Stéphanie PIQUET, Liffré-Cormier Communauté
M. David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté
M. Jean RONSIN, Montfort Communauté
M. Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté
M. Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
M. Bernard LECUYER, Pontivy Communauté
M. Daniel AUDO, Pontivy Communauté
M. Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté
M. Jean-François MARY, Redon Agglomération
M. Yohann MORISOT, Redon Agglomération
M. Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
M. Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole
M. Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté
M. Patrick HERVIOU, St Méen-Montauban Communauté
M. Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté
Mme Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté
M. Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Mme Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
M. Michel ERRARD, Vitré Communauté

Collège Eau Potable :

M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
M. Rémi PITRÉ, Production eau potable Ouest 35
M. Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan
M. Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan

Collège Département-Région :

M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Mme Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

POUVOIRS :

M. Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à M. Pascal HERVE, Rennes Métropole
M. Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON
M. Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI donne pouvoir à M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique collège eau potable
M. Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo donne pouvoir à M. Jean-François MARY, Redon agglomération
M. Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres donne pouvoir à M. Michel POUPART, CC Châteaubriant-Derval

Assistaient également à la séance :

Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Jean-Luc JEGOU, Directeur Général de l'EPTB Vilaine
Aldo PENASSO, Responsable du Pôle Ouvrages hydrauliques et Eau potable
Hélène CALLE, Responsable Administrative et Financière à l'EPTB Vilaine
Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification et prospective
Catherine POTIER, Assistante Pôle Administratif et financier et chargée d'accueil
Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante cellule Planification-prospective et Secrétariat des assemblées

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)**

13 – INONDATIONS - Convention pour l'entretien et la surveillance ainsi que l'assistance à l'exploitation du barrage de l'étang des Forges à Moisdon-la-Rivière entre l'EPTB Vilaine et la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval

La Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval (CCCD) a transféré la Compétence « PI » à l'EPTB Vilaine. Un protocole organisant les modalités de ce transfert a été validé par le Comité Syndical le 13 décembre 2018. Il a fait par la suite l'objet d'importantes modifications, et un nouveau protocole a été proposé le 30 juin 2020 au Comité Syndical, qui l'a validé.

Le protocole initial intégrait notamment la gestion du barrage de l'étang de la Forge à Moisdon la Rivière. Cet ouvrage hydraulique n'ayant pas de fonction « Inondation », il a été jugé préférable, d'un commun accord entre l'EPTB Vilaine et la CCCD, de le retirer du protocole « PI » et d'établir une convention de gestion spécifique, conformément à l'article 4.4 de nos statuts.

Le projet de convention avec son annexe (programme d'action technique et financier) est joint au présent rapport. Il a été approuvé par le Conseil Communautaire de la CCCD le 29 septembre 2020.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des 845,5 voix sur 845,5 :

- **approuve la convention jointe, entre la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et l'EPTB Vilaine, organisant l'entretien et la surveillance ainsi que l'assistance à l'exploitation du barrage de l'étang de la Forge situé à Moisdon-la-Rivière ;**
- **autorise Monsieur le Président à procéder à sa mise au point, à la signer et à engager toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.**

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY